

Une nouvelle alliance composée d'acteurs non-étatiques appelle, au nom des patients et de l'industrie, à mettre en place l'Agence Africaine du Médicament de toute urgence, avant la fin 2021

22 juin – Paris/Genève/Londres – Les ministres de la santé de quatre pays africains (Algérie, République démocratique du Congo, Égypte et Cabo Verde) et les représentants d'organisations internationales, de groupes de patients et de l'industrie pharmaceutique ont réaffirmé aujourd'hui, lors d'une table ronde de haut niveau, l'urgence de mettre en place une autorité de réglementation en Afrique, en particulier dans le contexte épidémique de COVID-19. La fragmentation actuelle des systèmes de réglementation sur le continent africain rend en effet l'élaboration d'une réponse appropriée compliquée.

Les ministres de la santé et les participants à la table ronde ont défini les premiers travaux de l'Agence Africaine du Médicament (AMA) avec l'objectif qu'elle devienne l'un des systèmes réglementaires les plus efficaces et les plus modernes au monde. Une fois établie, l'Agence tiendra un rôle majeur en supervisant l'autorisation de mise sur le marché rapide et efficace de vaccins, de médicaments et de différents produits de santé, sûrs et de qualité, afin de contrôler et traiter les maladies en Afrique, selon des normes réglementaires solides.

L'Agence renforcera également les compétences réglementaires sur tout le continent. En pratique, cela signifie que les autorités réglementaires nationales seront en mesure de s'appuyer sur le travail effectué par leurs homologues dans d'autres pays, réduisant ainsi considérablement le temps nécessaire pour que les médicaments, les vaccins ou les tests diagnostiques arrivent sur le marché. Pour de nombreux pays, l'AMA promet également de stimuler la croissance industrielle et économique, en encourageant le développement de l'industrie pharmaceutique locale et l'établissement de centres d'excellence pour la recherche sur le continent.

La mobilisation et l'ambition sont fortes mais doivent maintenant se traduire en actions concrètes. Lors de la table ronde, une nouvelle alliance regroupant plusieurs acteurs non-étatiques a été annoncée - [l'Alliance du Traité de l'Agence Africaine du Médicament](#) (AMATA) - pour obtenir une ratification rapide du traité, ainsi qu'un engagement significatif avec les patients, l'industrie et les autres parties concernées une fois que l'Agence sera opérationnelle.

Michel Sidibé, Envoyé spécial de l'Union africaine, a déclaré : « Le retard pris dans la création de l'Agence Africaine du Médicament entrave l'amélioration indispensable de la production de médicaments, des produits médicaux et des technologies et l'harmonisation de la réglementation sur le continent. Je suis encouragé de voir le lancement de l'Alliance du Traité de l'Agence Africaine du Médicament aujourd'hui, et j'exhorte les ministres de la santé qui ne l'ont pas encore fait, à mettre le processus en mouvement pour la ratification rapide de l'AMA ».

Kawaldip Sehmi, PDG de l'IAPO, a déclaré : « Le lancement de l'AMATA représente une étape clé dans notre campagne pour l'intérêt des patients en Afrique. Respectant le principe du « rien sur nous sans nous », nous soulignons que l'Agence Africaine du Médicament doit établir un cadre et une structure propres pour s'engager avec les patients et les consommateurs africains, comme le font déjà leurs homologues européens ou américains ».

Karim Bendhaou, président du comité d'engagement Afrique de l'IFPMA, a fait écho aux objectifs de la nouvelle alliance : « L'Agence Africaine du Médicament contribuera à l'harmonisation de la réglementation à travers l'Afrique pour permettre la collaboration, le partage du travail et l'utilisation de procédures de confiance, ce qui signifiera une situation gagnant-gagnant pour les régulateurs nationaux, les patients et l'industrie. Nous espérons que nous atteindrons un point de basculement dans l'établissement de l'AMA et espérons voir des progrès significatifs dans le processus de ratification d'ici à la fin de l'année ».

Philippe Lamoureux, directeur général du Leem, a déclaré : « Nous sommes ravis de soutenir cette initiative et sommes impatients de nous engager avec l'AMATA pour atteindre ses objectifs pour un meilleur accès des patients aux médicaments en Afrique ».

Informations supplémentaires

L'Agence africaine du médicament entrera en vigueur une fois ratifiée par quinze États membres de l'Union africaine (sur 55). L'AMATA a été annoncée lors d'une [table ronde](#) organisée par l'Alliance internationale des organisations de patients (IAPO), la Fédération internationale des associations et fabricants de produits pharmaceutiques (IFPMA) et l'Association française des entreprises pharmaceutiques (Leem), à l'initiative de l'envoyé spécial de l'Union africaine, Michel Sidibé.

À propos de l'International Alliance of Patient Organizations ([IAPO](#))

L'Alliance internationale des organisations de patients (IAPO) est une alliance mondiale unique représentant des patients de toutes nationalités, quelles que soient leurs maladies, et promouvant des soins de santé centrés sur le patient, dans le monde entier. Nos membres à part entière sont des organisations de patients travaillant aux niveaux international, régional, national et local pour représenter et soutenir les patients, leurs familles et leurs soignants. Grâce aux 300 membres de l'IAPO, nous représentons 52 domaines pathologiques et plus de 71 pays. Tout ce que nous faisons est axé sur la promotion des soins de santé centrés sur le patient. Nous le faisons en étant la voix mondiale des personnes qui souffrent de toutes les maladies et en étant le point focal pour les organisations de patients du monde entier. Nous entretenons des relations avec les membres, les partenaires et les parties prenantes de la santé, et construisons un dialogue avec les décideurs pour promouvoir notre vision des soins de santé centrés sur le patient à l'échelle mondiale. Depuis notre création en 1999, nous continuons d'inscrire fermement les soins de santé centrés sur le patient à l'agenda mondial de la santé. Nous visons à faire en sorte que cela reste à l'esprit des décideurs internationaux tels que les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé. Bien que nous soyons basés dans le centre de Londres, notre voix, notre impact et notre sphère d'influence sont mondiaux.

Contact médias: Rachel Githinji, rachel@iapo.org.uk

À propos de l'International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations ([IFPMA](#))

L'IFPMA représente les entreprises et les associations de recherche pharmaceutique du monde entier. Les deux millions d'employés de l'industrie pharmaceutique innovante recherchent, développent et fournissent des médicaments et des vaccins qui améliorent la vie des patients dans le monde entier. Basée à Genève, l'IFPMA entretient des relations officielles avec les Nations Unies et apporte l'expertise de l'industrie pour aider la communauté mondiale de la santé à trouver des solutions qui améliorent la santé globale.



Contact médias: Abigail Jones, A.Jones@ifpma.org

À propos de : Les Entreprises du Médicament ([Leem](#))

Le Leem, est l'organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France. Il a pour mission de :

Représenter les 260 entreprises du médicament adhérentes. Le Leem pilote, à l'échelon national, les actions de défense collective et de valorisation de l'industrie du médicament. L'organisation professionnelle travaille à renforcer l'excellence française en termes de recherche et de production et se mobilise pour promouvoir l'innovation et le progrès au service des patients.

Négocier avec l'État la politique conventionnelle de fixation et de régulation des prix des médicaments en France au travers d'un « accord-cadre ».

Faire respecter l'éthique professionnelle au sein des entreprises du médicament avec le Codeem (Comité d'éthique et de déontologie des Entreprises du Médicament).

Le Leem compte parmi ses adhérents des acteurs majeurs français et internationaux mais aussi des PME et start-up innovantes en santé, qui poursuivent tous un objectif commun : découvrir, produire et mettre à disposition des médicaments et vaccins à usage humain.

Contacts Presse Leem :

Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 - 06 60 46 23 08 – 06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 – 06 31 86 82 70 -email : vpautre@leem.org

Alice ROZNOWIEZ – Tél : 01 45 03 88 52 – email : aroznowiez@leem.org